

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

PROWATEC Luxembourg S.A. ......135029



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2814 8 octobre 2014

# **SOMMAIRE**

Alima S.à r.l. & Cie	Redwest Capital S.A
Alter Eco Sàrl	Redwest Capital S.A135030
Aqua Planning S.A135069	Regis International Holdings S.à r.l 135031
Arcano Germany (SARL) SICAR135033	Renaissance Cruises S.A
Aurelia Capital	Rotco S.A
Autoroutes AP S.à r.l	R Port
Autoroutes AP S.à r.l	SARECO Soparfi S.A
Ayr Issuer S.A	Scalis S.à r.l
Delius Invest S.A135035	Self A Three S.à r.l
HÊtre s.à r.l135067	Self A Two S.à r.l
Idealtec Syndic s.à r.l	SELF B Investments S.à r.l135031
Luxembourg Capital Investment Group	Senfora Sàrl
S.à r.l	Shaftesbury Asset Management Group
Partsana S.A	(Luxembourg) S.A
Peinture Dany S.à r.l	Signalhorn Holding S.A135032
Pelaille S.A. SPF	Signet Luxembourg Finance S.à r.l 135035
PHIVCO Holdco S.à r.l	Signet Luxembourg Holdings S.à r.l 135033
PHIVCO Luxembourg S.à r.l135028	Signet Luxembourg S.à r.l135034
PHR Investments Sàrl135028	Silver Diamond TEHB24 S.à r.l135031
Piemont Investment S.A135027	Sky Queen AG135032
PI Europe 1 S.à r.l	Socalux S.A
Plentum Management S.à r.l135066	South Heaven S.A135035
Plentum Management S.à r.l135026	Sphynx S.à r.l
Prévention & Systèmes Sàrl	Spree Wohnen 2 S.à r.l
Private Equity Global Select II, Sicar S.C.A.	StratInvest S.à r.l
135028	System Trading International S.A 135034
Private Equity Global Select IV, Sicar	Temadi Einkaufs-GmbH135032
S.C.A	Temminck S.A135070
Produitsblack Sàrl135028	Vandelys S.A
Pro Learning S.A	VIP Holding S.à r.l
Prosys S.A	-



## Plentum Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5414 Canach, 30, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 174.595.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 6. August 2014.

Für die Gesellschaft Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2014125018/13.

(140142230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

# Partsana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 91.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014125033/9.

(140141922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

### Peinture Dany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 47, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 69.181.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014125035/14.

(140142102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

# Spree Wohnen 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 182.991.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 13 juin 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 30 juin 2014.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Mark GORHOLT, Madame Tessy LANG et Monsieur Frank PLETSCH, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1 er mars 2014.

Veuillez également noter que le siège social de l'associée unique IW Wohnen S.à r.l. a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Spree Wohnen 2 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014125105/18.

(140141641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.



## Pelaille S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 181.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014125036/9.

(140142074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

## Prévention & Systèmes Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66-68, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.068.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014125049/9.

(140141753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

## Piemont Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2014.

Pour: PIEMONT INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014125044/14.

(140141547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

# PI Europe 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 1.468.259,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 71.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PI Europe 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2014125042/10.

(140141427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

# Socalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCALUX S.A.

Etienne MAROT / Alain JACOB

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014125136/12.

(140142229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.



# PHIVCO Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.507.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2014.

Référence de publication: 2014125039/10.

(140141499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

## PHIVCO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.377.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 04 août 2014.

Référence de publication: 2014125040/10.

(140141500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

# PHR Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.557.

Les comptes annuels de la société PHR Investments S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014125041/10.

(140142000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

## Produitsblack Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 11, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 153.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014125053/10.

(140141409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

# Private Equity Global Select II, Sicar S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 112.736.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue le 19 juin 2014:

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé de la Société, a été renouvelé;
- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014125050/14.

(140141705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.



# Private Equity Global Select IV, Sicar S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 124.243.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue le 26 juin 2014:

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé de la Société, a été renouvelé;
- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014125051/14.

(140141704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

# Prosys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 3, rue Nicolas Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 139.076.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014125056/10.

(140142135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

## PROWATEC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, 23, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 30.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014125058/9.

(140141573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

## R Port, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 126.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour R Port S.A.

Référence de publication: 2014125061/10.

(140141768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

# VIP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 184.597.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 8 janvier 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014125194/11.

(140142107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.



# Pro Learning S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange. R.C.S. Luxembourg B 67.789.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg Référence de publication: 2014125052/14.

(140142101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

#### Redwest Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 158.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014125063/10.

(140141515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

#### Redwest Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 158.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014125064/10.

(140141516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

## Sphynx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 161.461.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014125103/10.

(140142322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

## Self A Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 9 août 2014.

Référence de publication: 2014125122/10.

(140141637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.



## SELF B Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 102.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 9 août 2014.

Référence de publication: 2014125124/10.

(140141634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

## Regis International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 6.807.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 148.393.

Le bilan au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014125065/10.

(140141437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

## Silver Diamond TEHB24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.462.

Les comptes annuels de la société Silver Diamond TEHB24 S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014125097/10.

(140142016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

# Self A Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 9 août 2014.

Référence de publication: 2014125123/10.

(140141638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

## Shaftesbury Asset Management Group (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 122.550,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.301.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue exceptionnellement le 17 juillet 2014

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société tenue à Luxembourg exceptionnellement en date du 17 juillet 2014 que la société anonyme Benoît, Jean-Nicolas & Partners, R.C.S. Luxembourg B170.987, avec siège social au 59, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes de la société à compter de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2013 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018, en remplacement de AUDIT&CONTROLS S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014125092/14.

(140141806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.



## Signalhorn Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen. R.C.S. Luxembourg B 126.549.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 juillet 2014 que:

La Société Grant Thornton Lux Audit, immatriculée au Registre de Commerce et des Société, B183652, de Luxembourg ayant son siège social au 89A Pafebruch L-8308 Capellen, a été nommée réviseur d'entreprises agréé en remplacement de Deloitte Audit, réviseur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014125093/14.

(140142240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

# Sky Queen AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig. R.C.S. Luxembourg B 133.467.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014125099/9.

(140141563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

## Senfora Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 134.755.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 avril 2014

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 30 avril 2014 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.
- Luxembourg Corporation Company S.A., avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste à L-2346 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant de la société, avec effet immédiat.
- Lux Business Management S.à r.l., avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 05 août 2014.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014125089/19.

(140141642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

# Temadi Einkaufs-GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2412 Howald, 19, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 170.805.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 2. April 2014:

Die Gesellschaft wurde in Luxembourg mit Wirkung zum 30.04.2014 gelöscht.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 24. Juli 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014125153/12.

(140141667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.



## Renaissance Cruises S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 70.919.

La société Fiduciaire Belval S.A.R.L, ici représentée par Madame Benhara Fatma

Dénonce le contrat de domiciliation conclu le 28 novembre 2012 avec

La société RENAISSANCE CRUISES S.A. dont le siège social est situé au 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 70 919, avec date d'effet au 1 er janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Belval S.A.R.L.

Mme Benhara

Référence de publication: 2014125075/13.

(140142301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

# Scalis S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Alter Eco Sàrl).

## Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014125086/9.

(140141559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

# Signet Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: USD 60.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 146.366.

# EXTRAIT

Au 05 août 2014 l'associé unique a pris la résolution suivante:

- le siège social est transféré du 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
- Dennis George Robertson, avec adresse professionnelle au 25 rue Gaaschtbierg, L-8230 Mamer, Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet du 1 <sup>er</sup> août et pour une durée indéterminée

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 05 août 2014.

Référence de publication: 2014125095/16.

(140141622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

# Arcano Germany (SARL) SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.058.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 Août 2014.

Arcano Germany (S.à r.l.) SICAR

Frank Welman

Manager

Référence de publication: 2014125271/15.

(140143373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.



## Rotco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 156.387.

## **EXTRAIT**

Le Mandat du réviseur d'entreprise agréé de la Société GRANT THORNTON LUX AUDIT, société anonyme, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.652, dont le siège social est au 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen, a été renouvelé en date du 10 juin 2014 et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ROTCO S.A. Un mandataire

Référence de publication: 2014125069/16.

(140141697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

# StratInvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 89, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 176.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014125109/9.

(140141941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

## System Trading International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 79.774.

# **EXTRAIT**

En date du 1 <sup>er</sup> août 2014, l'actionnaire unique a pris la résolution suivante:

- Acceptation de la démission de Barbara Neuerburg comme administrateur B de la société avec effet immédiat;
- Nomination de Vishal Sookloll, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, au poste d'administrateur B avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2020.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014125110/14.

(140141774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

# Signet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 146.367.

# **EXTRAIT**

Au 05 août 2014 l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- le siège social est transféré du 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
- Dennis George Robertson, avec adresse professionnelle au 25 rue Gaaschtbierg, L-8230 Mamer, Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet du 1 <sup>er</sup> août et pour une durée indéterminée

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 05 août 2014.

Référence de publication: 2014125096/16.

(140141621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.



# Signet Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 2.450.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 146.368.

#### **EXTRAIT**

Au 05 août 2014 l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- le siège social est transféré du 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
- Dennis George Robertson, avec adresse professionnelle au 25 rue Gaaschtbierg, L-8230 Mamer, Luxembourg, est élu nouveau gérant de classe B de la Société avec effet du 1 <sup>er</sup> août et pour une durée indéterminée

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 05 août 2014.

Référence de publication: 2014125094/16.

(140141623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

## South Heaven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 164.003.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014125102/14.

(140142394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

# SARECO Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 112.298.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014125114/9.

(140141960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

# Delius Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.812.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 4 juin 2014:

«L'Assemblée prend acte de la démission de M. Giovanni VITTORE des fonctions de président du Conseil d'Administration et d'administrateur.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, M. Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement au 4547, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**DELIUS INVEST S.A.** 

Référence de publication: 2014125476/15.

(140143283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.



## Aurelia Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.735.

Les statuts coordonnés au 1 <sup>er</sup> juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch Notaire

Référence de publication: 2014125278/11.

(140143145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

## Ayr Issuer S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 189.394.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Stichting AYR Issuer, a foundation incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered at the Trade Register of the Chamber of Commerce under number 61134384, having its registered office at De Boelelaan 7, 1083 HJ Amsterdam, Netherlands,

duly represented by Mr Philipp Metzschke, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to document the deed of incorporation of a société anonyme, which it wishes to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

## A. Name - Duration - Purpose - Registered office

**Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "AYR ISSUER S.A." (the "Company") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended (the "Securitisation Law") and shall be subject to and governed by the Securitisation Law, the law of 10 <sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law") as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

# Art. 3. Purpose.

- 3.1 The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also, to the extent permitted by law and these articles of association, transfer or dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company will not be able to issue securities to the public on a continuous basis.
- 3.2 The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may, within the limits of the Securitisation Law, and in favor of its creditors only, grant pledges, other guarantees or security interests of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.
- 3.3 The Company may perform all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.



## Art. 4. Registered office.

- 4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.
- 4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

## B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and transfer of shares

## Art. 5. Share capital. Issued share capital

- 5.1. The Company's issued share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of thirty-one thousand (31,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each.
- 5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 5.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 5.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

## Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.
- 6.2 The Company may have one or several shareholders.
- 6.3 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.
- 6.4 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.
  - 6.5 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.
- 6.6 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

## Art. 7. Register of shares.

- 7.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 9.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.
- 7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

# Art. 8. Ownership and transfer of shares.

- 8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.
  - 8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law.



- 8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transfere or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.
- 8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

## C. General meeting of shareholders

#### Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

- 9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.
- 9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole shareholder".
- 9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

# Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

- 10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.
- 10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.
- 10.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the first Friday of June at 2 p.m. CET. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the previous following business day. The board of directors must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.
- 10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.
- 10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.
- 10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

## Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

- 11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.
  - 11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.
  - 11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

- 11.4 Vote
- 11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.
- 11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.
- 11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means



of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

- 11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.
- 11.7 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.
- 11.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.
- **Art. 12.** Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

## Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

- 13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.
  - 13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.
- 13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.
- **Art. 14. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

## D. Management

## Art. 15. Powers of the board of directors.

- 15.1 The Company shall be managed by a board of directors consisting of three members at least, who need not be shareholders of the Company.
- 15.2 However, if the Company is incorporated by a single shareholder or if it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. If the Company has a sole director and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".
- 15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the Company's purpose and the provisions of the Securitisation Law and the Companies Law. All powers not expressly reserved by the Companies Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.
- 15.4 The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.
- 15.5 In accordance with article 60 of the Companies Law, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.



- 15.6 The Company may enter with any Luxembourg or foreign entity or individuals into management or advisory agreements according to which such entity or individuals or any other entity or individuals previously approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the conduct of the Company's business and the accomplishment of its purpose, and according to which such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the board of directors of the Company, manage the Company's assets. The management or advisory agreements shall contain the rules governing the amendment or expiration of such agreements which are otherwise concluded for an unlimited period.
- 15.7 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.
- **Art. 16. Election of the chairman and the secretary of the Board of Directors.** The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

## Art. 17. Election and removal of directors and term of the office.

- 17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.
- 17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.
- 17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of share-holders.
- 17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

# Art. 18. Vacancy in the office of a director.

- 18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.
- 18.2 If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.
- 18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

## Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

- 19.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.
- 19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

## Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.



- 20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.
- 20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.
- 20.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

## Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

- 21.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary or, if no secretary has been appointed, by the chairman and any other member of the board of directors, as the case may be.
  - 21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.
- 21.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.
- Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or by the signature of the sole director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or by the sole director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated by the board of directors, acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

## E. Supervision

**Art. 23. Auditors.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the board of directors and remunerated by the Company. The independent auditor shall fulfil all duties provided for by the Companies Law and the Securitisation Law.

## F. Financial year - Profits - Interim dividends

**Art. 24. Financial year.** The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

#### Art. 25. Profits.

- 25.1 Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the directors shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect such inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- 25.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in Article 5 (Share Capital) or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5.
- 25.4 The remainder of the annual net profits shall be distributed as dividends to the shareholders in accordance with the Securitisation law. Distributions may be paid in such currency and at such time and place as the board of directors shall determine from time to time.
- 25.5 Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies Law.
- 25.6 The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.



#### Art. 26. Interim dividends - Share premium.

- 26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.
- 26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

## G. Liquidation

## Art. 27. Liquidation.

- 27.1 In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators' liquidator's powers and remuneration.
- 28.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

## H. Governing law

**Art. 28. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitisation Law.

#### Transitional provisions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2014.
  - 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2015.
  - 3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

#### Subscription and payment

Stichting AYR Issuer, aforementioned, represented as state above, declares to subscribe, all the thirty-one thousand (31,000) shares representing the share capital of the Company.

All the shares are entirely paid-up in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

## Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

## Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at EUR 3,000.-

#### General meeting of shareholder

The incorporating shareholder, representing the Company's entire issued share capital, immediately passed the following resolutions:

- 1. The number of members of the board of directors is fixed at three (3).
- 2. The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:
- Martijn Pieter Jan Sinninghe Damsté, born on 2 November 1978 in Deventer (Netherlands), professionally residing at 9b Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Gerhard Hinnerk Koch, born on 15 March 1963 in Bremen (Germany), professionally residing at 9b Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; and
- Caroline Wamugo Kinyua, born on 22 February 1978 in Nairobi (Kenya), professionally residing at 9b Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 3. The term of the office of the members of the board of directors shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2019 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, may determine.
- 4. The address of the Company's registered office is set at 9b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.



Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

Stichting AYR Issuer, une fondation constituée et existante sous les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès du Trade Register of the Chamber of Commerce sous le numéro 61134384, ayant son siège social à De Boelelaan 7, 1083 HJ Amsterdam, Pays-Bas,

ici dûment représentée par Monsieur Philipp Metzschke, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

## A. Nom - Durée - Objet - Siège social

- **Art. 1** er. **Nom.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "AYR ISSUER S.A." (la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi sur les Sociétés») ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2 Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

# Art. 3. Objet.

- 3.1 La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, transférer ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société ne pourra pas émettre de valeurs mobilières en continu et au public.
- 3.2 La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres valeurs mobilières. La Société pourra accessoirement, dans les limites de la Loi sur la Titrisation, octroyer en faveur de ses créanciers uniquement des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.
- 3.3 La Société pourra exercer toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société pourront seulement être transférés conformément aux termes des valeurs mobilières émises pour financer l'acquisition de ces actifs.

## Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.
- 4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grandduché de Luxembourg qu'à l'étranger.

# B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et transfert des actions



- 5.1 La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.
- 5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 5.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant (s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 5.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### Art. 6. Actions.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.
- 6.3 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.
  - 6.4 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.
  - 6.5 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.
- 6.6 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

## Art. 7. Registre des actions.

- 8.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 9.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.
- 8.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

## Art. 8. Propriété et transfert d'actions.

- 8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.
- 8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.
  - 8.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi.
- 8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, en vertu desquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.
- 8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

## C. Assemblée générale des actionnaires

## Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.



- 9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique"n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires"utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".
- 9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

## Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

- 10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration pour être tenue aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.
- 10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande aux lieux et date précisés dans l'avis de convocation.
- 10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le premier vendredi du mois de juin à 14 heures CET. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable précédent. Le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.
- 10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.
- 10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.
- 10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

## Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

- 11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composée d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.
  - 11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.
  - 11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

- 11.4 Vote
- 11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.
- 11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.
- 11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.
- 11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.
- 11.7 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à



cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

- 11.8 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.
- Art. 12. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

#### Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

- 13.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.
  - 13.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.
- 13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.
- Art. 14. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

#### D. Le conseil d'administration

#### Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

- 15.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration se composant de trois membres au moins, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la Société.
- 15.2 Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans le cas où la Société a un seul administrateur et lorsque le terme «administrateur unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'administrateur unique».
- 15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans les limites de l'objet social de la Société et des dispositions de la Loi sur la Titrisation et de la Loi sur les Sociétés. Tous pouvoirs que la Loi sur les Sociétés ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.
- 15.4 Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.
- 15.5 Conformément à l'article 60 de la Loi sur les Sociétés, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.
- 15.6 La Société pourra conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute entité luxembourgeoise ou étrangère ou tout individu selon lesquels l'entité ou individu ou toute autre entité ou individu ayant été préalablement approuvé(e) par elle fournira à la Société des recommandations et conseils relatifs à la conduite des affaires de la Société et à l'accomplissement de son objet, et suivant lesquels une telle société pourra gérer les biens de la Société, sur une base journalière et sujette au contrôle général et à la responsabilité ultime du conseil d'administration de la Société. Ces contrats de gestion ou de conseil contiendront les règles gouvernant leur modification et leur expiration, à défaut de quoi ils seront considérés comme conclus pour une durée illimitée.
- 15.7 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.



Art. 16. Election du président et du secrétaire du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

#### Art. 17. Election et révocation des administrateurs et terme du mandat.

- 17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.
- 17.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.
- 17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.
- 17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

#### Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

- 18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.
- 18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.
- 18.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

# Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.

- 19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.
- 19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

## Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

#### 20.2 Quorum

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

#### 20.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

- 20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.
- 20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion,



est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

#### Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

- 21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire ou, le cas échéant, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, par le président et l'un quelconque des membres du conseil d'administration.
  - 21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.
- 21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.
- Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué par le conseil d'administration, agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

## E. Surveillance de la société

**Art. 23. Auditeurs.** Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le conseil d'administration et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

# F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

**Art. 24. Exercice.** L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

#### Art. 25. Bénéfices.

- 25.1 Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les administrateurs dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs d'actif et de passif de la Société. Tout associé peut prendre connaissance de cet inventaire et du bilan au siège social.
- 25.2 Sur le profit annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour allouer à la réserve légale et ce, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social, conformément à l'article 5 (Capital Social) ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 5.
- 25.4 Le surplus des profits annuels nets sera distribué comme dividendes aux actionnaires conformément à la Loi sur la Titrisation. Le paiement de distributions se fera aux actionnaires à leurs adresses figurant dans le registre des actionnaires. Les distributions seront payées dans la devise et aux moment et lieu que le conseil d'administration déterminera périodiquement.
- 25.5 Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues par la Loi sur les Sociétés.
- 25.6 L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.



#### Art. 26. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

- 26.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.
- 26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

#### G. Liquidation

# Art. 27. Liquidation de la Société.

- 27.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.
- 27.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent.

## H. Loi applicable

**Art. 28. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.

## Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
  - 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.
  - 3) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice de la Société.

#### Souscription et paiement

Stichting AYR Issuer, susnommée, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions représentant le capital social de la Société.

Toutes les actions sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

## Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 3.000,-.

## Assemblée générale de l'actionnaire

L'actionnaire constituant, représentant l'intégralité du capital émis de la Société, prend immédiatement les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre de membres au conseil d'administration a été fixé à trois (3).
- 2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
- Martijn Pieter Jan Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer (Pays-Bas), ayant son domicile professionnel à 9b Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Gerhard Hinnerk Koch, né le 15 mars 1963 à Bremen (Allemagne), ayant son domicile professionnel à 9b Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; and
- Caroline Wamugo Kinyua, née le 22 février 1978 à Nairobi (Kenya), ayant son domicile professionnel à 9b Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 3. Le mandat des administrateurs se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2019 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas.
  - 4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 9b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte

Signé: P. METZSCHKE et H. HELLINCKX.

 $Enregistr\'{e}\ \grave{a}\ Luxembourg\ A.C.,\ le\ 4\ ao\^{u}t\ 2014.\ Relation:\ LAC/2014/36857.\ Reçu\ soixante-quinze\ euros\ (75.-\ EUR)$ 

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014128433/770.

(140145642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

# Autoroutes AP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 187.771.

On the sixth day of August two thousand and fourteen,

before Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Autoroutes AP S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L 1330 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B. 187771, incorporated by a notarial deed drawn up by Me Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 6 June 2014, and whose articles of association (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles have not been amended since the incorporation of the Company.

Mrs. Sophie Henryon, employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, acted as chairman of the meeting with the consent of the meeting.

The chairman appointed Ms. Claudia Rouckert, employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, to act as secretary.

The meeting elected Mrs. Brigitte Martin, employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, to act as scrutineer.

These appointments having been made, the chairman declared that:

- I. The names of the shareholders represented at the meeting by proxies (the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list and the proxy forms, signed ne varietur by the Shareholders represented at the meeting by proxyholders, the notary and the chairman, scrutineer and secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.
- II. The attendance list shows that Shareholders representing 100% of the share capital of the Company are represented at the meeting by proxies. All the Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.
  - III. The agenda of the meeting is the following:

## Agenda

- 1. Creation of new classes of managers of the Company (the "New Managers Classes").
- 2. Redesignation of the current managers mandate into the New Managers Classes.
- 3. Full amendment of the articles of association of the Company (the "Articles") (without amending the object clause and the financial year of the Company) in order to amend, among others, the representation clause, the board related clauses, the share transfer clause, the distribution clause.
  - 4. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to create new classes of managers as follows:

- the "Class A Investor Manager";
- the "Class B Manager".



#### Second resolution

As a consequence of the above-resolution, the Shareholders resolve to reclassify the mandate of the current managers as follows:

- Martinus Cornelis Johannes Weijermans as Class B Manager;
- Marcus Jacobus Dijkerman as Class B Manager;
- Guy Lambert as Class A Investor Manager; and
- Yew Kwong Henry Chung as Class A Investor Manager.

#### Third resolution

The Shareholders resolve to fully amend the Articles (without amending the object clause and the financial year of the Company) in order to amend, among others, the representation clause, the board related clauses, the share transfer clause, the distribution clause, which shall now read as follows:

## Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

**1. Corporate form and name.** There is formed a private limited liability company under the name of "Autoroutes AP S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10 <sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

### 2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the decision of the general meeting of Shareholders in the manner provided for the amendment to the Articles and as required for Shareholder Reserved Matter as set out in Article 18. However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.
- 2.2 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

#### 3. Object.

- 3.1 The object of the Company is (i) the holding of participations, whether direct or indirect through directly or indirectly owned subsidiaries, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stocks, bonds, debentures, notes, and other securities of any kind, equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and (ii) the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.
- 3.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not, preferential or not, redeemable or not).
- 3.3 In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.
- 3.4 In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.
- 3.5 The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.
- 3.6 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. In addition, the Company may act as general partner of any of its subsidiaries and take all necessary or useful actions on their behalf if so required by the law applicable to such subsidiaries.
  - 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

## Chapter II. Share capital, Shares

**5. Share capital.** The Company's share capital is fixed at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by fifty thousand (50,000) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"),



all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders". In case all the Shares are held by one shareholder, it shall be referred to as the "Sole Shareholder".

6. Shares. The Shares shall be in registered form.

The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the Law.

#### 7. Change to share capital.

- 7.1 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the Sole Shareholder or, as the case may be, by a decision of the general meeting of Shareholders, in the manner required for the amendment of the Articles and as required for the Shareholder Reserved Matters as set out in Article 18.
- 7.2 Any new issues of Shares require approval as a Shareholder Reserved Matter as set out in Article 18. In addition, all such issues must first be offered for subscription to the Shareholders on the same terms and in the same proportions between them as the number of Shares at the relevant time held respectively by each such Shareholder bears to the total number of Shares in issue.
- 7.3 The offer referred to in Article 7.2 shall be made by written notice specifying the number of Shares to which the relevant holder is entitled and stating a time (being not less than 30 Business Days) within which the offer if not accepted will be deemed to be declined, and after the expiration of such time or on the receipt of confirmation from the holder or holders to whom such notice is given that it declines to accept the Shares so offered, the Board shall offer the declined Shares to the other holders of Shares and on the same terms originally offered and on a pro rata basis. If any fractional entitlements arise on the apportionment of any such new Shares amongst the Shareholders, the allocation of such entitlements shall be determined by the Board.

## 8. Share premium reserve.

- 8.1 The Shares may be issued with or without share premium. For the purpose of these Articles, "Issue Price" for any given Share means the subscription price paid for such Share including its nominal value and any possible share premium (the "Share Premium"). Unless totally or partially allocated to the legal reserve, the share premium paid on any Share shall be transferred to a premium account (the "Share Premium Reserve") which, unless otherwise decided by the Shareholders from time to time, constitute a sum available for distribution of dividends or liquidation boni or for the payment of any redemption price or any other form of distribution on the Shares. The Share Premium Reserve can be distributed or repaid from time to time upon decision of the general meeting of the Shareholders in the manner required for the Shareholder Reserved Matters. Unless otherwise decided by the Shareholders, the Share Premium shall remain attached to the Shares issued subject to such Share Premium.
- 8.2 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the general meeting of the Shareholders in the manner required for the Shareholder Reserved Matters subject to the Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.
- **9. Indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

## 10. Transfer of shares.

- 10.1 Where there is a Sole Shareholder, the Shares are freely transferable.
- 10.2 Where there is more than one Shareholder, any transfer of Shares is permitted if (i) made in accordance with the terms of the Investment and Shareholders' Agreement and (ii) a general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company has given prior approval of such transfer.
- 10.3 A Shareholders register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

## Chapter III. Management

# 11. General.

(each, a "Manager").

- 11.1 The Company shall be managed by a board of managers (the "Board of Managers" or the "Board") composed of:
- 11.1.1 the Class A Investor Managers; and
- 11.1.2 Class B Managers which shall at all times be tax residents in Luxembourg,
- 11.2 A majority, or at least 50 per cent, of the Managers shall at all times be tax resident in Luxembourg.
- 11.3 The appointment and removal of a Manager and an observer (the "Observer") is subject to the terms of the Investment and Shareholders' Agreement and the appointment and removal of Managers requires approval as a Shareholder Reserved Matter pursuant to Article 18.
- 11.4 The Managers shall be appointed for an unlimited period and shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible.



- 11.5 A Manager may be removed with or without cause and replaced by resolution adopted by the Shareholders in the manner required for the Shareholder Reserved Matters.
- 11.6 A Manager may resign from office as a Manager by giving notice in writing to that effect to the Company, which notice shall be effective upon such date as may be specified in such notice, failing which upon delivery to the Company.
- 11.7 The Company shall reimburse the Managers for reasonable out-of-pocket expenses properly incurred by them in connection with their office as Managers, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Managers. For the avoidance of doubt, no fees or other remuneration of any kind shall be paid or payable to any person in respect of the services provided by any Managers.
- 11.8 Each Observer shall be entitled to attend and speak at any meetings of the Board, but shall not be entitled to vote or be counted in the quorum of any meeting of the Board and will be subject to the terms of any applicable confidentiality restrictions as decided by the Board.

## 12. Procedures of meeting.

- 12.1 The Managers may appoint one of their number to be the chairman of the Board and may at any time remove him from that office. Unless he is unwilling to do so, the Manager so appointed shall preside at every meeting of Managers at which he is present. If there is no Manager holding that office, or if the Manager holding it is unwilling to preside or is not present within five minutes after the time appointed for the meeting, the Managers present may appoint one of their number to be chairman of the meeting.
- 12.2 The Board of Managers may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Managers and of the Shareholders.
- 12.3 Without prejudice to the right of any Managers to convene a meeting of the Board whenever they think fit, the Board shall decide how often Board meetings shall take place provided that (unless the Managers agree otherwise), they shall be held at least four times a year and at not more than three-monthly intervals, or with such frequency as may be required under the Law.
- 12.4 At least six Business Days' written notice by e-mail or courier shall be given to each of the Managers of all Board meetings, except in cases of justified emergency, in which case the minimum notice shall be two Business Days. This notice may be waived by the consent in writing, by fax, telegram, e-mail or letter of each Manager.
- 12.5 At least three Business Days before a meeting, a reasonably detailed agenda shall be sent to each of the Managers by e-mail or courier, which shall be accompanied by any relevant papers, except in cases of justified emergency as referred to in Article 12.4, in which case the agenda and relevant papers shall be sent at least one Business Day before a meeting.
- 12.6 All Board meetings shall be held in Luxembourg at the Company's registered office unless the Managers agree otherwise. If for any reason acceptable to the Board a meeting in Luxembourg cannot be held whereby a majority, or at least 50 per cent, of the Board members are physically present or represented, it will endeavour to ensure that such meeting will nevertheless be held in Luxembourg, albeit that members of the Board who cannot be physically present or represented may also participate in such Board meeting by means of telephone or video conference initiated from Luxembourg. At the discretion of the Board, Board meetings may also be held anywhere outside of Luxembourg, albeit that (a) each Board member shall be notified of such date and place where the Board meeting is to be held, with at least two weeks advance notice; and (b) such Board meetings outside of Luxembourg shall not be held more than twice per year, it being understood that notwithstanding the foregoing, (i) at no point in time during any given year shall the number of board meetings so held exceed the number of board meetings held in Luxembourg and (ii) the Key Decisions of the Company shall be made by the Board meetings held in Luxembourg.
- 12.7 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by fax, e-mail, telegram or telex another Manager as his proxy. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, e-mail, telegram, telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.
- 12.8 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents.
- 12.9 The quorum at a Board meeting shall be as provided by the Law, provided that (subject to article 12.10 below) no Board meeting shall be deemed to be quorate unless the Class A Investor Managers attend, or are duly represented by way of proxy in such meeting, it being understood that for quorum to be present and for resolutions to be passed, the majority (or at least 50 per cent) of the Board present or represented at the Board meeting shall be Luxembourg residents.
  - 12.10 If at any Board meeting, a quorum is not present, the meeting will be adjourned:
- 12.10.1 if a quorum is not present within half an hour of the time nominated for appointment for a Board meeting or if a quorum ceases to be present during the course of a Board meeting, the Manager(s) present shall adjourn the Board meeting and the chairman, or if the chairman has not been appointed or is not in attendance, the attending Managers by majority, shall specify a place and time for the adjourned meeting to be reconvened not less than three Business Days after the original date and such adjourned meeting shall not be quorate unless the Class A Investor Managers attend, or are duly represented by way of proxy in such meeting, it being understood that for quorum to be present and for resolutions to be passed, the majority (or at least 50 per cent) of the Board present or represented at the Board meeting shall be Luxembourg residents; and



- 12.10.2 notice of any adjourned Board meeting shall be given to the Managers.
- 12.11 Subject to the Law and the Shareholder Reserved Matters, Board resolutions shall be passed by simple majority of the Managers present or represented, save where a higher majority must apply in accordance with the Law and provided that in order for any resolution to be validly taken by the Board the Class A Investor Managers must vote in favour, it being understood that for quorum to be present and for resolutions to be passed, the majority (or at least 50 per cent) of the Board present or represented at the Board meeting shall be Luxembourg residents.

## 13. Minutes of meetings of the board of managers.

- 13.1 The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed by all the Managers present or represented.
- 13.2 Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Managers present or represented at the meeting provided that each Manager present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Managers present at the meeting. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the meeting, by the company secretary or by two Managers, including at least one Class A Investor Manager and one Class B Manager provided that each Manager present or represented at the meeting expressed their consent.
- **14. Powers of the board of managers.** The Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

## 15. Delegation.

- 15.1 The Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.
- 15.2 The Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.
- **16. Binding signature.** The Company shall be bound by the joint signature of the Class A Investor Managers and the Class B Managers or by the single or joint signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers.

## 17. Liability of the managers.

- 17.1 Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a corporate representative he is only responsible for the execution of his mandate.
- 17.2 The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which a court shall finally adjudge in such action, suit or proceeding that he is liable for gross negligence or misconduct; in the event of an out-of-court settlement or any procedure where a court is not involved, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the out-of-court settlement or any other form of mutual agreement, and only to the extend the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit any gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

# Chapter IV. General meeting of shareholder(s)

## 18. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

- 18.1 The general meeting of the Shareholders is authorised, in particular, to amend the Articles, to change the nationality of the Company, to increase the commitments of the Shareholders. The following shareholder reserved matters (the "Shareholder Reserved Matters") require Shareholders' approval:
  - 18.1.1 Any matter which would be a Reserved Matter for the purpose of the MAF2 Shareholders Agreement; and
  - 18.1.2 the following matters in respect of the Company:
  - (a) participation by the Company in any new issue or transfer of shares or PECs by MAF2;
  - (b) the transfer by the Company of any shares or PECs held by it in MAF2 from time to time;
  - (c) appointing and removing the statutory auditors;
  - (d) appointing, removing and suspending a Manager;
  - (e) modification of accounting standards or policies applicable to the Company;
  - (f) amending the by-laws;
  - (g) changing the corporate name;



- (h) changing the country of incorporation;
- (i) changing the registered office (to the extent the registered office is transferred to a municipality other than that in the articles of incorporation);
  - (j) changing the share capital;
  - (k) allotting or issuing any shares or other securities;
  - (I) merger or demerger;
  - (m) changing the corporate category;
  - (n) the granting of any option or other right to subscribe for shares or other securities;
  - (o) approving the annual accounts;
- (p) any change in the tax position/structure and/or structure of the Company from their respective tax positions and structure as at the date hereof;
  - (q) paying annual dividends (including the amount to be paid);
  - (r) any amendment of the distribution policy or dividend policy;
  - (s) the taking of steps to:
  - (i) wind up or dissolve the Company;
  - (ii) obtain an administration order in respect of the Company;
- (iii) invite any person to appoint a receiver or receiver and manager of the whole or any part of the business or assets of the Company;
  - (iv) make a proposal for a voluntary arrangement with the creditors of the Company;
  - (v) obtain a compromise or arrangement with the creditors of the Company;
  - (vi) appoint a liquidator; or
  - (vii) do anything similar or analogous to those steps referred to in paragraphs (a) to (f) above, in any other jurisdiction;
  - (t) entering into any security or finance document;
- (u) creation of any Encumbrance over any assets of the Company which would be reasonably likely to materially affect the business of the Company;
  - (v) making payments out of share premium;
  - (w) repurchasing Shares;
  - (x) asset acquisitions and divestments in excess of €1 million;
  - (y) expanding the business of the Company into any country in which such business has not previously operated;
- (z) the Company entering into a new line of business which would account for more than 20 per cent of the annual revenues of the Company;
- (aa) any material change in the nature of the business of the Company which shall be that of a holding and investment company and all such things as are incidental or conducive to the business of a holding and investment company;
  - (bb) incurring any capital expenditure in excess of €1 million per annum (other than in relation to acquisitions);
  - (cc) any related party transaction;
  - (dd) the amendment or termination of the Equity Documents; and
  - (ee) commencing or settling any litigation which is likely to result in a cost, benefit or value in excess of €1 million.
- 18.2 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.
- 18.3 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

# 19. Holding of general meetings.

- 19.1 General meetings of the Shareholders are convened by the Board of Managers or by any Manager or by any Shareholder. Such meetings must be convened if Shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.
- 19.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.
- 19.3 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

#### 20. Quorum and majorities.

20.1 Subject to Articles 20.2 to 20.3, any decision of the Company which requires Shareholder approval (including the Shareholder Reserved Matters) shall be taken either:



- 20.1.1 at a meeting at which each Shareholder may attend and at which each Shareholder shall be present or represented; or
  - 20.1.2 by written instrument circulated to all Shareholders for approvals,

and, in either case, may be implemented: (i) where such Shareholder approval is required as a matter of the Law, by such number of votes as are required by the Law for the relevant resolution to become effective; and (ii) in any case, by approval from Shareholders holding not less than 70 per cent of the total voting rights in the Company from time to time in accordance with the terms of the Investment and Shareholders' Agreement.

- 20.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital and subject to Article 18.
- 20.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement and subject to Article 18.

## Chapter V. Business year

#### 21. Financial year.

- 21.1 The Company's financial year starts on 1 April and ends on 31 March of the following year.
- 21.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
  - 21.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### 22. Appropriation of profits.

## 22.1 Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

#### 22.2 Available Profit

Each Share is entitled to the payment of dividend to the extent the Company has sufficient sums available for distribution which include amongst others the profit at the end of each business year (or, in the case of interim dividends, at the end of the period ending immediately before the decision to pay such dividends) plus any profits carried forward and any amounts drawn from reserves which are available for that purpose (therefore, including any Share Premium Reserve) less any loss carried forward and sums to be placed to reserve in accordance with the Law or the Articles.

# 22.3 Distributions

22.3.1 All distributions are subject to the terms of the Investment and Shareholders' Agreement. Distribution of annual dividend

At the end of each financial year and following the approval of the annual accounts by the Shareholders in compliance with the Law, the Investment and Shareholders' Agreement and these Articles, the Shareholders may decide to distribute an annual dividend in accordance with the Law and these Articles.

#### 22.3.2 Distribution of interim dividend

Interim dividends may be distributed by the Board of Managers in accordance with the Law and the terms of the Investment and Shareholders' Agreement and provided that the Board of Managers has previously taken every measure necessary in order to ascertain the existence of distributable profit within the meaning of the Law. Any Manager of the Company may convene a board meeting to decide on such distribution.

## 22.3.3 Distribution out of reserves and/or profits carried forward

In addition to the annual dividend, the Shareholders can decide at any time during the financial year to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward as shown in the last financial accounts which have been approved by the Shareholders in accordance with these Articles, to the extent such reserves have not been reduced by any loss carried forward and/or realized since the last financial year for which such annual accounts have been approved. For the avoidance of doubt, the Shareholders are authorized to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward even if the annual accounts of the last year that has closed have not been already approved subject to (i) the annual accounts for the preceding year having been approved and (ii) interim financial statements having been provided to the Shareholders in order to ascertain the existence of distributable reserves and profits carried forward.

## 22.3.4 Distribution in kind

The Board of Managers may decide, subject to the consent of each Shareholder, to proceed with a distribution in kind in lieu of cash. In such a case, the distribution in kind shall be at the value attributable to such assets. If such assets are subject to restrictions on any such distribution or any subsequent transfer (including, for the avoidance of doubt, any legal, dealing and/or contractual restrictions), the Board of Managers will take into account such restrictions in determining the value of the assets distributed.



## Chapter VI. Liquidation

**23.** Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

## 24. Liquidation.

- 24.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in compliance with Article 20.
- 24.2 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of Shareholders in accordance with Article 20 affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

## Chapter VII. Applicable law and interpretation

**25. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

# 26. Interpretation.

- 26.1 In these Articles:
- 26.1.1 a reference to:
- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof;
- 26.1.2 the words "include" or "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words; and
  - 26.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.
  - 26.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg law.
- **27. Definitions.** "Class A Investor Manager" means a person appointed to the Board as a non-Luxembourg resident manager from time to time;
  - "Class B Manager" means a person appointed to the Board as a Luxembourg resident manager from time to time;
- "Business Day" means a day (excluding Fridays, Saturdays and Sundays) on which banks are generally open in Abu Dhabi, London, the Netherlands or Luxembourg for the transaction of normal banking business;

"Encumbrance" means any claim, charge, mortgage, lien, option, equitable right, power of sale, pledge, hypothecation, retention of title, right of pre-emption, right of first offer, right of first refusal or other third party right(s) or security interest of any kind or an agreement, arrangement or obligation to create any of the foregoing;

"Equity Documents" means the Investment and Shareholders' Agreement and these Articles;

"Investment and Shareholders' Agreement" means any investment and shareholders' agreement entered into between the Shareholders alone regarding the Company alone;

"Key Decisions" means important decisions of the Board that are not related to the day-today management of the Company. These decisions include, but are not limited to, decisions in respect of the Shareholder Reserved Matters and the approval of the annual accounts;

"MAF2" has the meaning as defined in the Investment and Shareholders' Agreement;

"MAF2 Shareholders Agreement" means any shareholders agreement in relation to MAF2;

"PECs" means the A1 preferred equity certificates and the B1 preferred equity certificates issued by the Company or, as applicable, the preferred equity certificates issued by MAF2.

Whereof, the present deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six août,



Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés d'Autoroute AP S.à r.l. (ci-après, la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.187771 et constituée par un acte notarié de Maître Francis Kesseler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 juin 2014, et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts n'ont jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

Mme. Sophie Henryon, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Esch-sur-Alzette, a agi en tant que président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée.

Le président a nommé MIIe. Claudia Rouckert, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Esch-sur-Alzette, pour agir en tant que secrétaire.

L'assemblée a élu Mme. Brigitte Martin, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Esch-sur-Alzette, pour agir en tant que scrutateur.

Ces nominations ayant été effectuées, le président a déclaré que:

- I. Les noms des associés représentés à l'assemblée en vertu des procurations (les "Associés") et le nombre de parts sociales détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, signées ne varietur par les Associés représentés à l'assemblée par des mandataires, le notaire et le président, le scrutateur et le secrétaire, devront rester annexées au présent acte et devront être enregistrées avec cet acte.
- II. Il ressort de la liste de présence que les Associés représentant 100% du capital social de la Société sont représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Associés ont déclaré avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée en avance et ont renoncé aux exigences et formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.
  - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

- 1. Création de nouvelles catégories de gérants de la Société (les "Nouvelles Catégories de Gérants").
- 2. Changement de la dénomination des mandats actuels des gérants en Nouvelles Catégories de Gérants.
- 3. Refonte complète des statuts de la Société (les "Statuts") (sans modifier l'objet social et l'exercice social de la Société) en vue de modifier, entre autre, la clause de représentation, les clauses liées au conseil de gérance, la clause de cession de parts sociales, la clause de distribution.
  - 4. Divers.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

## Première résolution

Les Associés décident de créer des nouvelles catégories de gérants comme suit:

- le "Gérant Investisseur de Catégorie A";
- le "Gérant de Catégorie B".

#### Seconde résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, les Associés décident de redéfinir le mandat des gérants actuels comme

- Martinus Cornelis Johannes Weijermans en tant que Gérant de Catégorie B;
- Marcus Jacobus Dijkerman en tant que Gérant de Catégorie B;
- Guy Lambert en tant que Gérant Investisseur de Catégorie A; et
- Yew Kwong Henry Chung en tant que Gérant Investisseur de Catégorie A.

#### Troisième résolution

Les Associés décident de complètement refondre les Statuts (sans modifier l'objet social et l'exercice social de la Société) en vue de modifier, entre autre, la clause de représentation, les clauses liées au conseil de gérance, la clause de cession de parts sociales, la clause de distribution, qui se liront comme suit:

# Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

1. Forme sociale, Dénomination. Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Autoroutes AP S.à r.l.", qui sera régie par les lois se rapportant à une telle société (la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi") ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").



## 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts et tel que requis pour les Matières Réservées aux Associés comme décrit à l'Article 18. Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la ville de Luxembourg.
- 2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire. La décision de transférer à l'étranger le siège social sera prise par le Conseil de Gérance.

#### 3. Objet.

- 3.1 L'objet de la Société est (i) la détention de participations, quelle soit directe ou indirecte à travers ses filiales directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, de capital ou d'instruments de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (incluant sans limitation des titres synthétiques), et (ii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.
- 3.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dette (convertible ou non, préférentielle ou non, rachetable ou non).
- 3.3 De façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (incluant notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.
- 3.4 En particulier, la Société peut conclure tout contrat de garantie, de gage ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par toutes ou l'une de ces méthodes, en vue de l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes sociétés du groupe ou de tous administrateurs, gérants ou autres mandataires de la Société ou de toutes sociétés du groupe dans les limites de la loi luxembourgeoise.
- 3.5 La Société peut conclure toute sorte de contrats de crédit dérivé, incluant sans limitation tout type de contrats d'échange tel qu'un contrat d'échange par lequel la Société pourra fournir une protection de crédit sur la contrepartie à échanger, tout intérêt et/ou contrats d'échange de devises et autres contrats financiers dérivés.
- 3.6 La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers. De plus, la Société peut agir en tant que gérant de ses filiales et adopter toutes les actions nécessaires ou utiles en leur nom s'il en est ainsi requis par la loi applicable à ces filiales.
  - 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

# Chapitre II. Capital social - Parts sociales

- **5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille Euro (EUR 50.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (ci-après les "Parts Sociales"), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés". Dans le cas où toutes les Parts Sociales seraient détenues par un associé, il sera fait référence à l'"Associé Unique".
  - 6. Parts sociales. Les Parts Sociales seront nominatives.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi.

# 7. Modification du capital social.

- 7.1 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'Associé Unique ou, selon le cas, par une décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts et telle que requise pour les Matières Réservées aux Associés telle que décrite à l'Article 18.
- 7.2 Toute nouvelle émission de Parts Sociales requiert l'approbation en tant que Matière Réservée aux Associés telle que décrite à l'Article 18. De plus, de telles émissions devront préalablement être proposées à souscription aux Associés aux mêmes conditions et aux mêmes proportions que le nombre de Parts Sociales à un moment donné détenu respectivement par chaque Associé représente par rapport au nombre total de Parts Sociales émises.
- 7.3 L'offre visée à l'Article 7.2 sera faite par notification écrite spécifiant le nombre de Parts Sociales auxquelles le détenteur concerné a droit et déterminant une période (pas moins de 30 Jours Ouvrables) pendant laquelle l'offre, si elle n'a pas été acceptée, sera réputée être déclinée, et après l'expiration d'une telle période ou lors de la réception de la confirmation du détenteur ou des détenteurs au(x)quel(s) cette notification a été faite qu'il(s) décline(ent) les Parts



Sociales ainsi offertes, le Conseil offrira les Parts Sociales déclinées aux autres détenteurs de Parts Sociales et aux mêmes conditions initialement offertes et sur une base pro rata. Si de la répartition de ces nouvelles Parts Sociales entre Associés, il résulte des fractions de Parts Sociales, la répartition de tels droits sera déterminée par le Conseil.

## 8. Réserve prime d'émission.

- 8.1 Les Parts Sociales pourront être émises avec ou sans prime d'émission. Pour les besoins de ces Statuts, le "Prix d'Emission" pour toute Part Sociale donnée signifie le prix de souscription payé pour cette Part Sociale incluant sa valeur nominale et toute prime d'émission (la "Prime d'Emission") éventuelle. A moins d'être totalement ou partiellement allouée à la réserve légale, la prime d'émission payée sur toute Part Sociale devra être transférée sur un compte de prime d'émission (la "Réserve de Prime d'Emission") qui, sauf décision contraire des Associés prise de temps à temps, constitue une somme disponible pour la distribution de dividendes ou boni de liquidation ou pour le paiement de tout prix de rachat ou toute autre forme de distribution sur les Parts Sociales. La Réserve Prime d'Emission peut être distribuée ou remboursée à tout moment sur décision de l'assemblée générale des Associés adoptée dans les conditions requises pour les Matières Réservées aux Associés. Sauf décision contraire des Associés, la Prime d'Emission restera attachée aux Parts Sociales émises avec cette Prime d'Emission.
- 8.2 La Société peut, sans limitation, accepter des avoirs ou autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et pourra porter les apports au crédit d'un ou de plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par l'assemblée générale des Associés dans les conditions requises pour les Matières Réservées aux Associés sous réserve de la Loi et des présents Statuts. Afin d'éviter tout doute, une telle décision peut, mais ne doit pas, allouer tout montant contribué à l'apporteur.
- **9.** Indivisibilité. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, puisque seul un propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires doivent nommer une seule personne pour les représenter envers la Société.

#### 10. Cession de parts sociales.

- 10.1 Quand il y a un Associé Unique, les Parts Sociales sont librement cessibles.
- 10.2 Quand il y a plus d'un Associé, toute cession de Parts Sociales est autorisée, si (i) elle est réalisée conformément au Pacte d'Investissement et d'Associés et (ii) qu'une assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société a donné son approbation préalable à cette cession.
- 10.3 Un registre d'Associés sera conservé au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et pourra être consulté par chaque Associé qui en fait la demande.

## Chapitre III. Gérance

#### 11. Général.

- 11.1 La Société est gérée par un Conseil de Gérance (ci-après le "Conseil de Gérance" ou le "Conseil") composé de: 11.1.1 Gérants Investisseur de Catégorie A; et
- 11.1.2 Gérants de Catégorie B qui auront à tout moment leurs résidences fiscales au Luxembourg, (chacun, un "Gérant").
- 11.2 Une majorité, ou au moins 50 pour cent, des Gérants auront à tout moment leurs résidences fiscales au Luxembourg.
- 11.3 La nomination et révocation d'un Gérant et d'un observateur (l'"Observateur") sont soumises aux conditions du Pacte d'Investissement et d'Associés et la nomination et révocation des Gérants requièrent l'approbation en tant que Matière Réservée aux Associés conformément à l'Article 18.
- 11.4 Les Gérants sont nommés pour une durée illimitée et restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils sont rééligibles.
- 11.5 Un Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé par une résolution adoptée par les Associés adoptée dans les conditions requises pour les Matières Réservées aux Associés.
- 11.6 Un Gérant peut démissionner de ses fonctions en tant que Gérant en notifiant par écrit la Société à cet effet, une telle notification prendra effet à la date spécifiée dans cette notification, ou à défaut, lors de sa livraison à la Société.
- 11.7 La Société remboursera aux Gérants les dépenses raisonnables qu'ils ont dûment engagées relatives à leur mandat de Gérants, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance. Afin d'éviter tout doute, pas de frais ou autres rémunérations de toute sorte ne seront payés ou à payer à une autre personne pour les services rendus par les Gérants.
- 11.8 Chaque Observateur aura le droit de participer et de parler à toute réunion du Conseil, mais n'aura pas le droit de voter lors de ou d'être pris en compte pour le quorum de toute réunion du Conseil et sera soumis aux conditions de toutes restrictions de confidentialité applicables telles que prises par le Conseil.

# 12. Procédures de la réunion.

12.1 Les Gérants peuvent nommer un de leurs membres en tant que président du Conseil et peuvent à tout moment le révoquer de cette fonction. A moins qu'il ne le refuse, le Gérant ainsi nommé présidera à toute réunion des Gérants à laquelle il sera présent. Si aucun Gérant n'occupe cette fonction, ou si le Gérant occupant cette fonction refuse de



présider ou n'est pas présent endéans de cinq minutes à partir de l'heure désignée pour la réunion, les Gérants présents nommeront l'un de leurs membres en tant que président de la réunion.

- 12.2 Le Conseil de Gérance pourra choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.
- 12.3 Sans préjudice au droit de tout Gérant de convoquer une réunion du Conseil quand cela lui semble approprié, le Conseil décidera à quelle fréquence les réunions du Conseil auront lieu sous réserve (sauf si les Gérants en conviennent autrement), qu'elles aient lieu au moins quatre fois par an et n'excèdent pas des intervalles de trois mois, ou selon la fréquence telle que requise selon la Loi.
- 12.4 Une notification écrite de six Jours Ouvrables au moins devra être donnée par e-mail ou courrier à tous les Gérants de toutes les réunions du Conseil, sauf en cas d'urgence justifiée, auquel cas la notification minimum doit être de deux Jours Ouvrables. Cette notification peut être levée par le consentement de chaque Gérant donné par écrit, par fax, par télégramme, par e-mail ou par lettre.
- 12.5 Un ordre du jour raisonnablement détaillé doit être envoyé au moins trois Jours Ouvrables préalablement à la réunion à tout Gérant par e-mail ou courrier, accompagné de tous les documents concernés, sauf en cas d'urgence justifiée visée à l'Article 12.4, auquel cas l'ordre du jour et les documents concernés seront envoyés au moins un Jour Ouvrable avant une réunion.
- 12.6 Toutes les réunions du Conseil seront tenues à Luxembourg au siège social de la Société, sauf si les Gérants en conviennent autrement. Si pour toute raison acceptable pour le Conseil une réunion ne peut pas être tenue à Luxembourg lors de laquelle une majorité, ou au moins 50 pour cent, des membres du Conseil sont physiquement présents ou représentés, il veillera à assurer qu'une telle réunion soit néanmoins tenue à Luxembourg, bien que les membres du Conseil qui ne peuvent pas être physiquement présents ou représentés, peuvent également participer à une telle réunion du Conseil par conférences téléphoniques ou vidéo conférences initiées à partir du Luxembourg. A la discrétion du Conseil, les réunions du Conseil peuvent également être tenues à l'extérieur du Luxembourg, bien que (a) tout membre du Conseil devra être notifié de la date et du lieu où la réunion du Conseil sera tenue, par une notification préalable de deux semaines au moins; et (b) de telles réunions du Conseil à l'extérieur du Luxembourg ne pourront être tenues plus de deux fois par an, étant entendu que nonobstant ce qui précède, (i) à aucun moment pendant une année donnée le nombre de réunions du Conseil tenues de cette façon ne pourront excéder le nombre de réunions du Conseil tenues au Luxembourg et (ii) les Décisions Clés de la Société seront réalisées par les réunions du Conseil tenues à Luxembourg.
- 12.7 Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant par écrit ou par fax, par e-mail, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par fax, par e-mail, par télégramme, par télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.
- 12.8 Des résolutions écrites du Conseil de Gérance peuvent être valablement prises si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les Gérants. Une telle approbation pourra être donnée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés.
- 12.9 Le quorum à une réunion du Conseil doit être celui prévu par la Loi, à condition (sous réserve de l'article 12.10 ci-dessous) qu'à aucune réunion du Conseil le quorum ne soit considéré être atteint, à moins que les Gérants Investisseur de Catégorie A y participent, ou soient dûment représentés par des procurations à une telle réunion, étant entendu que pour que le quorum soit atteint et pour pouvoir prendre des résolutions, la majorité (ou au moins 50 pour cent) du Conseil présente ou représentée à la réunion du Conseil réside au Luxembourg.
  - 12.10 Si à une réunion du Conseil le quorum n'est pas atteint, la réunion sera ajournée:
- 12.10.1 si le quorum n'est pas atteint dans la demi-heure suivant l'heure désignée pour la réunion du Conseil ou si le quorum cesse d'être présent au cours d'une réunion du Conseil, le(s) Gérant(s) présent(s) ajournera/ajourneront la réunion du Conseil et le président, ou si le président n'a pas été nommé ou ne participe pas, les Gérants participants à la majorité spécifieront un lieu et une heure pour la réunion ajournée qui sera re-convoquée au minimum trois Jours Ouvrables après la date initiale et le quorum d'une telle réunion ajournée ne sera pas supposé acquis à moins que les Gérants Investisseur de Catégorie A y participent, ou soient dûment représentés par voie de procurations à une telle réunion, étant entendu que pour que le quorum soit atteint et pour pouvoir prendre des résolutions, la majorité (ou au moins 50 pour cent) du Conseil présente ou représentée à la réunion du Conseil réside au Luxembourg; et
  - 12.10.2 telle réunion du Conseil ajournée devra être notifiée aux Gérants.
- 12.11 Sous réserve de la Loi et des Matières Réservées aux Associés, les résolutions du Conseil seront prises par majorité simple des Gérants présents ou représentés, sauf lorsqu'une majorité plus élevée s'applique conformément à la Loi et à condition qu'afin que toute résolution soit valablement prise, les Gérants Investisseur de Catégorie A votent en faveur de celle-ci, étant entendu que pour que le quorum soit atteint et pour pouvoir prendre des résolutions, la majorité (ou au moins 50 pour cent) du Conseil présente ou représentée à la réunion du Conseil réside au Luxembourg.

#### 13. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

13.1 Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui seront signés par tous les Gérants présents ou représentés.



- 13.2 Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de la réunion au nom et pour le compte de tous les Gérants présents ou représentés à la réunion à condition que chacun des Gérants présents ou représentés ait accepté cette procédure. Dans ce cas, une liste de présence de la réunion qui restera annexée au procès-verbal, sera signée par le président ainsi que par tous les Gérants présents lors de la réunion. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président de la réunion, par le secrétaire ou par deux Gérants, comprenant au moins un Gérant Investisseur de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B à condition que chaque Gérant présent ou représenté à la réunion ait exprimé son consentement.
- 14. Pouvoirs du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance est investi de tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous les actes et opérations entrant dans l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés, tombent sous la compétence du Conseil de Gérance.

### 15. Délégation.

- 15.1 Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad
- 15.2 Le Conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tel mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.
- **16. Pouvoir de signature.** La Société est engagée par la signature conjointe des Gérants Investisseur de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B ou par la signature unique ou conjointe de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance.

## 17. Responsabilité des gérants.

- 17.1 Tout Gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que mandataire social, il est seulement responsable pour l'exécution de son mandat.
- 17.2 La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécutants et administrateurs, contre les dépenses, dommages, compensations et coûts raisonnablement supportés par lui en rapport avec toute action, procès ou poursuites dont il est partie en raison de sa personne ou en tant que Gérant, ou, à la demande de la Société, ou de toute autre société dont la Société est Associé ou créancier et pour lequel il n'est pas en droit d'être indemnisé, à l'exception des affaires pour lesquelles une court le juge dans le cadre d'une telle action, procès ou poursuites, responsable de négligence grave ou d'inconduite; dans le cadre d'un accord transactionnel ou de toute autre procédure où une court n'intervient pas, l'indemnisation doit être fournie uniquement en liaison avec ces affaires couvertes par cet accord transactionnel ou par toute autre forme d'accord entre les parties, et seulement dans la mesure où la Société se voit confirmer par son conseiller juridique que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis une négligence grave ou une inconduite. Le droit d'indemnisation qui précède n'exclut pas d'autres droits auxquels il pourrait avoir droit.

#### Chapitre IV. Assemblée général des associés

### 18. Pouvoirs des l'assemblée général des associé(s) - Votes.

- 18.1 L'assemblée générale des Associés est autorisée, en particulier, à modifier les Statuts, à changer la nationalité de la Société et à augmenter les engagements des Associés. Les matières réservées aux Associées (les "Matières Réservées aux Associés") suivantes requièrent l'approbation des Associés:
  - 18.1.1 Toute matière qui serait une Matière Réservée aux fins du Pacte d'Associés MAF2; et
  - 18.1.2 les matières suivantes concernant la Société:
  - (a) participation par la Société à toute nouvelle émission ou Cession d'actions ou PECs par MAF2;
  - (b) la Cession par la Société de toute part sociale ou PECs détenus par elle dans MAF2 de temps à autres;
  - (c) nomination et révocation de commissaires aux comptes;
  - (d) nomination, révocation et suspension d'un Gérant;
  - (e) modification de principes comptables ou politiques applicables à la Société;
  - (f) modification ds statuts;
  - (g) modification de dénomination sociale;
  - (h) changement du pays de constitution de la Société;
- (i) changement du siège social (dans la mesure où le siège social est transféré à une municipalité autre que celle dans les statuts constitutifs);
  - (j) modification du capital social;
  - (k) allocation ou émission de parts sociales ou autres titres;
  - (I) opérations de fusion et de scission;
  - (m) changement de catégorie commerciale;
  - (n) l'octroi d'une option ou autre droit de souscrire à des parts sociales ou autres titres;



- (o) approbation des comptes annuels;
- (p) toute modification dans la position/structure fiscale et/ou structure de la Société de ses positions fiscales respectives et structure à la date des présentes;
  - (q) paiement de dividendes annuels (y compris le montant à payer);
  - (r) toute modification de la politique de distribution ou politique de dividende;
  - (s) l'adoption de mesures pour:
  - (i) liquider ou dissoudre la Société;
  - (ii) obtenir un arrangement administratif en relation avec la Société;
- (iii) inviter toute personne à nommer un séquestre ou séquestre et gérant de tout ou partie des activités ou avoirs de la Société;
  - (iv) faire une proposition pour un arrangement volontaire avec les créanciers de la Société;
  - (v) obtenir un compromis ou arrangement avec les créanciers de la Société;
  - (vi) nommer un liquidateur; ou
- (vii) faire toute chose similaire ou analogue aux mesures visées aux paragraphes (a) à (f) ci-dessus, dans toute autre juridiction;
  - (t) conclusion de documents de garantie ou financiers;
- (u) constitution d'une Sûreté sur tout avoir de la Société qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur les activités de la Sociétés;
  - (v) exécution de paiements de la prime d'émission;
  - (w) rachat de Parts Sociales;
  - (x) acquisitions d'actifs et cessions excédant €1 million;
- (y) l'expansion de l'activité de la Société à tout autre pays dans lequel telles activités n'avaient pas été effectuées auparavant;
- (z) la Société concluant une nouvelle gamme d'activités qui représenterait plus 20 pour cent des revenus annuels de la Société;
- (aa) toute modification importante de la nature des affaires de la Société qui serait celle d'une société de portefeuille et d'investissement et toutes autres choses incidentes ou favorables à une activité d'une société de portefeuille et d'investissement;
  - (bb) engagement de dépenses en capital excédant €1 million par année (autre qu'en relation avec des acquisitions);
  - (cc) toute opération entre apparentés;
  - (dd) la modification ou cessation de Documents Relatifs aux Titres de Participation; et
- (ee) commencement ou règlement de tout litige qui est susceptible de résulter dans des coûts, bénéfices ou une valeur excédant €1 million.
- 18.2 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales détenues par lui.
- 18.3 En cas d'Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont enregistrés dans des procès-verbaux ou retranscrit par écrit.

# 19. Tenue des assemblées générales.

- 19.1 Les Assemblées Générales des Associés sont convoquées par le Conseil de Gérance ou par tout Gérant ou par tout Associé. De telles assemblées doivent être convoquées si les Associés représentant plus que cinquante pour cent du capital social de la Société le requièrent.
- 19.2 La tenue des assemblées générale n'est pas obligatoire si le nombre des Associés n'excède pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé reçoit le texte précis des résolutions ou décision à adopter et donne son vote par écrit.
- 19.3 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes doivent être soumis pour approbation aux Associés qui doivent également voter spécifiquement sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

# 20. Quorum et majorités.

- 20.1 Sous réserve des Articles 20.2 à 20.3, toute décision de la Société qui requiert l'approbation des Associés (y compris les Matières Réservées aux Associés) seront prises soit:
- 20.1.1 à une assemblée à laquelle chaque Associé peut participer et à laquelle chaque Associé sera présent ou représenté; ou
- 20.1.2 par un instrument écrit distribué à tous les Associés pour approbation, et, dans les deux cas, elle peut être exécutée: (i) quand une telle approbation d'Associé est requise par la Loi, par le nombre de votes requis par la Loi pour que la résolution concernée devienne effective; et (ii) dans tous les cas, par approbation des Associés détenant au moins 70 pour cent des droits de vote totaux de la Société de temps à autre conformément aux conditions du Pacte d'Investissement et d'Associés.



- 20.2 Les résolutions modifiant les Statuts pourront seulement être adoptées à la majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quart du capital social de la Société et sous réserve de l'Article 18.
- 20.3 Toutefois, la nationalité de la Société pourra être modifiée et les engagements des ses Associés augmentés seulement à l'unanimité des Associés et conformément à toute autre exigence légale et sous réserve de l'Article 18.

### Chapitre V. Exercice social

#### 21. Exercice social.

- 21.1 L'exercice social de la Société commence le 1 avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.
- 21.2 À la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance dresse un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société.
  - 21.3 Chaque Associé pourra examiner l'inventaire susmentionné et le bilan au siège social de la Société.

## 22. Affectation des bénéfices.

# 22.1 Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la Loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

### 22.2 Bénéfice Disponible

Chaque Part Sociale donne droit au paiement de dividendes dans la mesure où la Société a suffisamment de sommes disponibles à distribuer incluant entre autres le bénéfice à la fin de chaque exercice social (ou, en cas de dividendes intérimaires, à la fin de la période se terminant immédiatement avant la décision de payer de tels dividendes) plus tous les bénéfices reportés et toutes les sommes tirées des réserves qui sont disponibles à ce titre (par conséquent, incluant la Réserve Prime d'Emission) moins les pertes reportées et les sommes à allouer à une réserve en conformité avec la Loi et les Statuts.

#### 22.3 Distributions

Toutes les distributions sont soumises aux conditions du Pacte d'Investissement et d'Associés.

#### 22.3.1 Distribution d'un dividende annuel

A la fin de chaque exercice social et suivant l'approbation des comptes annuels par les Associés conformément à la Loi, le Pacte d'Investissement et d'Associés et aux présents Statuts, les Associés peuvent décider de distribuer un dividende annuel conformément à la Loi et aux présents Statuts.

# 22.3.2 Distribution d'un dividende intérimaire

Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le Conseil de Gérance conformément à la Loi et les conditions du Pacte d'Investissement et d'Associés et à condition que le Conseil de Gérance ait préalablement pris toute mesure nécessaire pour s'assurer de l'existence de bénéfice distribuable au sens de la Loi. Chaque Gérant de la Société pourra convoquer un conseil de gérance pour décider d'une telle distribution.

# 22.3.3 Distribution de réserves et/ou bénéfices reportés

En plus du dividende annuel, les Associés peuvent décider à tout moment durant l'exercice social de distribuer tout ou partie des réserves disponibles et/ou des bénéfices reportés tels que montrés dans les derniers comptes annuels qui ont été approuvés par les Associés en conformité avec ces Statuts, dans la mesure où ces réserves n'ont pas été réduites par les pertes reportées et/ou la pertes réalisées depuis le dernier exercice social pour lequel de tels comptes annuels ont été approuvés. Afin d'éviter tout doute, les Associés ont le droit de procéder à une distribution de tout ou partie des réserves disponibles et/ou bénéfices reportés alors même que les comptes annuels du dernier exercice clôturé n'ont pas encore été approuvés à condition que (i) les comptes annuels de l'exercice précédent ait été approuvés et que (ii) une situation intérimaire ait été fournie aux Associés afin de leur permettre de vérifier l'existence de réserves distribuables et de bénéfices reportés.

#### 22.3.4 Distribution en nature

Le Conseil de Gérance pourra décider, sous réserve de l'approbation de chaque Associé, de procéder à une distribution en nature au lieu de liquidités. Dans un tel cas, la distribution en nature devra être faîte à la valeur attribuée à ces actifs. Si ces actifs sont soumis à des restrictions pour toute distribution ou toute cession subséquente (incluant, afin d'éviter tout doute, toutes restrictions légales, opérationnelles et/ou contractuelles), le Conseil de Gérance prendra en compte ces restrictions dans la détermination de la valeur des actifs distribués.

### Chapitre VI. Liquidation

**23.** Causes de dissolution. La Société ne doit pas être dissoute pour cause de décès, suspension des droits civiques, insolvabilité ou faillite de l'Associé Unique ou d'un des Associés.

#### 24. Liquidation.

24.1 La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une résolution des Associés adoptée en conformité avec l'Article 20.



24.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée des Associés en conformité avec l'Article 20 décidant la dissolution et laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

## Chapitre VII. Loi applicable et interprétation

**25.** Loi applicable. Pour tous les points non réglés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

### 26. Interprétation.

- 26.1 Dans les présents Statuts:
- 26.1.1 une référence à:
- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles entrées en vigueur (avec ou sans modifications);
- 26.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;
  - 26.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation ou structure.
- 26.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la loi Luxembourgeoise.
- **27. Définitions.** "Décisions Clés" signifie des décisions importantes du Conseil qui ne sont pas relatives à la gestion journalière de la Société. Ces décisions incluent, mais ne sont pas limitées à, des décisions concernant des Matières Réservées aux Associés et l'approbation des comptes annuels;

"Documents Relatifs aux Titres de Participation" signifie le Pacte d'Investissement et d'Associés et les présents Statuts;

"Gérant de Catégorie B" signifie une personne nommée au Conseil en tant que gérant résidant au Luxembourg de temps à autre;

"Gérant Investisseur de Catégorie A" signifie une personne nommée au Conseil en tant que gérant ne résidant pas au Luxembourg de temps à autre;

"Jour Ouvrable" signifie un jour (cela n'inclut pas les vendredis, samedis et dimanches) durant lequel les banques sont généralement ouvertes à Abu Dhabi, Londres, les Pays-Bas ou le Luxembourg pour des opérations bancaires normales;

"MAF2" a la signification donnée dans le Pacte d'Investissement et d'Associés;

"Pacte d'Associés MAF2" signifie tout pacte d'actionnaires concernant MAF2;

"Pacte d'Investissement et d'Associés" signifie tout pacte d'investissement et d'associés conclu entre les Associés [seuls] concernant la Société [seule];

"PECs" signifie les preferred equity certificates A1 et les preferred equity certificates B1 émis par la Société ou, si applicable, les preferred equity certificates émis par MAF2;

"Sûreté" signifie toute créance, charge, hypothèque, privilège, option, droit équitable, pouvoir de vente, cautionnement, affectation, réserve de propriété, droit de préemption, droit de première offre, droit de premier refus ou autre(s) droit (s) de tiers ou garantie de toute nature ou un contrat, arrangement ou obligation de créer ce qui précède.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu aux comparants connus du notaire par nom, prénom, statut civil et résidence, les comparants ont signé l'acte avec le notaire.

Signé: Henryon, Rouckert, Martin, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 08 août 2014. Relation: EAC/2014/10954. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

#### POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014128400/870.

(140145405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.



## Plentum Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5414 Canach, 30, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 174.595.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of July.

Before us, Maitre Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

IS APPEARED:

Mr. Jörg FLOHR, businessman, born on 25 <sup>th</sup> May 1965 in Oldenburg in Holstein, Germany, residing in Ludwigstr. 13, 23683 Scharbeutz, Germany.

duly represented by Ms. Christina SCHMIT, employee, professionally residing at 3, route de Luxembourg, L-6130 Luxembourg by virtue of a proxy under private seal given on 9 <sup>th</sup> July 2014.

Said proxy after having been signed «ne varietur» by the proxyholder und the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

Such sole member, represented as here aboves stated, of the company "Plentum Management S.à r.l.", having its registered office at L-4243 Esch-sur-Alzette, 30, rue de la Fontaine, registered with the Register of Commerce and Companies under number B 174.595 incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg) with the 18. Dezember 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 605 vom 12. März 2013.

#### Sole resolution

The sole member hereby resolves to transfer the registered office of the Company from its current address to L-5414 Canach, 30, rue de la Fontaine, and to amend the article 4 first paragraphe of the Company to read as follow:

**Art. 3. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the Commune of Lenningen. It may be transferred within the municipality of Canach by resolution of the sole manager or, in case of a plurality of managers, by resolution of the board of managers of the Company.

#### Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately eight hundred fifty Euro.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, said proxyholder, who is known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

# Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend und vierzehn, den neunten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

## IST ERSCHIENEN:

Herr Jörg FLOHR, Unternehmer, geboren am 25. Mai 1965 in Oldenburg in Holstein, (D), wohnhaft in Ludwigstr. 13, 23683 Scharbeutz, (D),

ordnungsgemäß vertreten durch Frau Christina SCHMIT, Privatbeamtin, beruflich ansässig in 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 9. Juli 2014.

Welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr registriert zu werden.

Der Alleingesellschafter, vertreten wie vorgenannt, den amtierenden Notar ersucht zu beurkunden, dass er der einziger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Plentum Management S.à r.l.", mit Sitz in L-4243 Eschsur-Alzette, 30, rue de la Fontaine, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 174.595, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 18. Dezember 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 605 vom 12. März 2013, zu sein.

Welcher Komparent, den amtierenden Notar, ersucht folgende in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse, zu dokumentieren wie folgt:

### Einziger Beschluss

Der Alleingesellschafter beschliesst den Gesellschaftssitz der Gesellschaft nach L-5414 Canach, 30, rue de la Fontaine, zu verlegen und dementsprechend Absatz 1 von Artikel 4 der Satzung abzuändern wie folgt:



" Art. 4. (erster Absatz). Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Lenningen. Er kann innerhalb der Stadt Canach durch Beschluss des alleinigen Geschäftsführers oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, der Geschäftsführung verlegt werden."

#### Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr acht hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Christina SCHMIT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 juillet 2014. Relation GRE/2014/2915. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014125017/67.

(140142228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

# HÊtre s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 173.325.

L'an deux mil quatorze, le neuf juillet,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

#### A comparu:

La société anonyme HumanEco S.A. avec siège à L-1530 Luxembourg, 50, rue Anatole France, inscrite au RCSL sous le numéro B 129.938, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 03 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 1872 du 04 septembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 18 mai 2009, publiée au Mémorial C numéro 1190 du 18 juin 2009,

Représentée par son administrateur Madame Nadia Ben Abdelkader, conseil économique, née à Tanger, (Maroc), le 1 <sup>er</sup> avril 1966, demeurant à L-1530 Luxembourg, 50, rue Anatole France, nommée à cette fonction aux termes d'une décision prise lors de l'assemblée générale constitutive, et dont le mandat a été renouvelé aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1 <sup>er</sup> avril 2013, publié au Mémorial C numéro 1867 du 02 août 2013.

Laquelle, après avoir établi par l'organe de son mandataire préqualifié, qu'elle détient toutes les 350 parts de la société à responsabilité limitée Hêtre s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie, inscrite au RCSL sous le numéro B 173.325,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 16 novembre 2012, publié au Mémorial C numéro 182 du 24 janvier 2013,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

# Capital social:

Le capital de la société est augmenté de € 65.000,- (soixante-cinq mille Euros) pour être porté de son montant actuel de € 35.000,- au montant de cent mille Euros (€ 100.000,-) par un apport en numéraire par l'associée unique et représenté par la création et l'émission de six cent cinquante (650) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Le notaire constate l'existence et le montant de l'apport au moyen d'un certificat bancaire.

L'intégralité des 650 nouvelles parts sociales est souscrite par l'associée de sorte que les 1000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont souscrites comme suit:

- HumanEco S.A.:	1.000 parts sociales
- Total:	1.000 parts sociales

L'article 6 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent mille Euros (€ 100.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales de cent Euros (€ 100,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.



Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ladite mandataire a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. BEN ABDELKADER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 11 juillet 2014. Relation: CAP/2014/2713. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124785/48.

(140141978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

## Luxembourg Capital Investment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 44, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 188.879.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit juillet

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Monsieur Claude NIEDERKORN, Ingénieur-Technicien, né à Arlon (Belgique) le 12 janvier 1944, demeurant à L-5969 ltzig, 44, rue de la Libération.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- 1. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée Luxembourg CAPITAL INVESTEMENT GROUP S.à r.l. établie à Itzig L-5969 Itzig, 44, rue de la Libération, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B188.879 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 juillet 2014, pas encore publié.
- 2. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500.-) Euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.
- 3. L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent mille Euros (EUR 400.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents (EUR 12.500.-) à quatre cent douze mille cinq cents Euro (EUR 412.500,-) par l'émission de trois mille deux cents (3.200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.
- 4. Les trois mille deux cents (3.200) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-Euros) chacune ont été intégralement souscrites par l'associé unique, Monsieur Claude NIEDERKORN, prénommé.

Toutes les nouvelles parts sociales ont été libérées intégralement par un apport en numéraire de sorte que la somme de quatre cent mille euros (EUR 400.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

- 5. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:
- « **Art. 8.** Le capital social est fixé à quatre cent douze mille cinq cents euros (EUR 412.500), représenté par trois mille trois cents (3.300) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

#### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille deux cents euros (EUR 2.200.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Niederkorn et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2014. LAC/2014/35960. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.



POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014124885/50.

(140141962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

## Aqua Planning S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 3, ZI In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 94.575.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014125308/9.

(140142639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

### Idealtec Syndic s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 157.287.

### DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le neuf juillet,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

- 1. Monsieur Paul WETZ, salarié, né à Ettelbruck le 27 mai 1962, demeurant à L-8133 Bridel, 23, rue Nicolas Goedert, et
- 2. Madame Véronique BAIJOT, salariée, née à Namur, Belgique, le 15 octobre 1976, demeurant à L-8133 Bridel, 23, rue Nicolas Goedert.

Lesquels ont déclaré:

- Etre les seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée IDEALTEC SYNDIC s.à r.l., ayant son siège social à L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 159.324.
- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 175 du 28 janvier 2011.
  - Que les statuts de la société n'ont jamais été modifiés.
  - Que la société a cessé toute activité commerciale.
  - Que les comptes sociaux sont parfaitement connus des associés et sont approuvés par eux.
  - Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué aux associés.
  - Que les associés n'ont plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- 1. La société IDEALTEC SYNDIC s.à r.l. est dissoute et liquidée avec effet immédiat.
- 2. Pour autant que de besoin, Madame Véronique BAIJOT, préqualifiée, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement avec les associés, responsable des frais des présentes.
  - 3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans à l'adresse du siège de la société.
- 4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, les associés susdits en supporteraient les frais ou en feraient le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. WETZ, V. BAIJOT, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 11 juillet 2014. Relation: CAP/2014/2714. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.



Capellen, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124824/41.

(140141958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

# Autoroutes AP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 187.771.

# **EXTRAIT**

- Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet le 6 août 2014 que la société MEIF DV 5 S.à r.l., associé unique de la Société, a transféré:
- \* trente-trois mille trois cent trente-cinq (33.335) parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société à Blue Atlas ZA 2014 Limited Partnership ayant son siège social à Zephyr House, 122 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-1107, lles Caïman et immatriculée au General Registry des lles Caïman sous le numéro 75278; et
- \* seize mille six cent soixante-cinq (16.665) parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société à Stiching Depositary PGGM Infrastructure Funds, agissant ès qualité de détenteur de PGGM Infrastructure Fund 2014, ayant son siège social à Noordweg-Noord 150, 3704 JG ZEIST, Pays-Bas, immatriculée au Kamer van Koophandel des Pays- Bas sous le numéro 30262767 et agissant ès qualité de détenteur de PGGM Infrastructure Fund 2014.
  - De plus, il résulte des résolutions prises par les associés de la Société le 6 août 2014 les décisions suivantes:
- \* accepter les démissions de Mme Rosa Villalobos, M. Mickael Nebot et M. Christopher Frost en tant que gérants de la Société avec effet immédiat;
- \* nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:
- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à La Haye, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Marcus Jacobus Dijkerman, né le 5 novembre 1962 à Schiedam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Guy Lambert, né le 13 avril 1977 à Leidschendam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 211 Corniche Street, Abu Dhabi, Emirats arabes unis; et
- M. Yew Kwong Henry Chung, né le 26 août 1982 à Paramaribo, Suriname, ayant son professionnelle à Noordweg-Noord 150, 3704 JG Zeist, Pays-Bas.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société est désormais, au 6 août 2014, composé comme suit:

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans;
- M. Marcus Jacobus Dijkerman;
- M. Guy Lambert; et
- M. Yew Kwong Henry Chung.
- Enfin, le conseil de gérance de la Société a décidé, par résolutions prises le 6 août 2014, de transférer le siège social de la Société au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014125279/41.

(140143504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

# Temminck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 183.795.

L'an deux mille quatorze,

le quinze juillet.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «TEMMINCK S.A. (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, issue d'un acte d'approbation de scission entre la Société et la société «DALYAN S.A.», reçu par le notaire instrumentaire en date



du 23 décembre 2013, lequel acte d'approbation de scission fut régulièrement publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le «Mémorial»), le 08 mars 2014, sous le numéro 616 et page 29522.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 183 795.

La séance est ouverte et est présidée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent DEMEUSE, employé privé, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé à trois millions soixante-sept mille cinq cents euros (3'067'500.- EUR) représenté par douze mille trois cent soixante-cinq (12'365) actions de catégories A sans valeur nominale et douze mille trois cent soixante-cinq (12'365) actions de catégories B sans valeur nominale est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

#### Ordre du jour:

- 1. Changement de la nationalité de la Société et transfert du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Hoogboomsteenweg 152, B-2930 Brasschaat (Belgique), décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Adoption par la Société de la nationalité belge, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Personnes Morales à Antwerpen (Belgique).
- 2. Fixation de la nouvelle adresse du siège social transféré à Hoogboomsteenweg 152, B-2930 Brasschaat, Belgique et adoption par la société de la nationalité belge, sous réserve de l'acceptation du transfert de siège par les autorités compétentes en Belgique.
- 3. Acceptation de la démission avec décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société avec effet au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
- 4. Décision d'autoriser la société BOFIMAS BURG BVBA, avec siège social au 3-5 Marialaan, B-2990 Wuustwezel représentée par Monsieur Marc Haest, administrateur afin de représenter dorénavant la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en Belgique à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société en Belgique.
- 5. Décision de conférer à la société «LUCOS COMPANY SERVICES», une société anonyme établie et ayant son siège social au 5 rue Prince Jean, L-4740 Pétange (RCS Luxembourg, section B numéro 55 776), tous les pouvoirs pour exécuter les obligations légales de la Société restant à être faites à Luxembourg et pour radier la Société au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Personnes Morales à Antwerpen (Belgique).
  - 6. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

#### Première résolution

L'Assemblée décide de changer la nationalité de la Société et de transférer le siège social statutaire et le siège de direction effectif de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Hoogboomsteenweg 152, B-2930 Brasschaat, (Belgique), conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

L'Assemblée décide d'adopter par la Société la nationalité belge, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Personnes Morales à Antwerpen (Belgique).

## Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer la nouvelle adresse du siège social transféré à Hoogboomsteenweg 152, B-2930 Brasschaat, Belgique et que la Société adopte la nationalité belge, sous réserve de l'acceptation du transfert de siège par les autorités compétentes en Belgique.



#### Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société actuellement en fonction et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs avec effet au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser la société BOFIMAS BURG BVBA, avec siège social au 3-5 Marialaan, B-2990 Wuust-wezel représentée par Monsieur Marc Haest, administrateur, à représenter dorénavant la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en Belgique à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société en Belgique.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée décide de conférer à la société «LUCOS COMPANY SERVICES», une société anonyme établie et ayant son siège social au 5 rue Prince Jean, L-4740 Pétange (RCS Luxembourg, section B numéro 55 776), tous les pouvoirs pour exécuter les obligations légales de la Société restant à être faites au Grand-Duché de Luxembourg et pour radier la Société au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Personnes Morales à Brugge (Belgique).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, N. WEYRICH, V. DEMEUSE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9912. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014125154/91.

(140141698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

## Alima S.à r.l. & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 22.538.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 06 août 2014.

Référence de publication: 2014125300/10.

(140142830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

### Vandelys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R.C.S. Luxembourg B 105.268.

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 28 juillet 2014

- L'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la société à la date du 28 juillet 2014;
- L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés au siège de la société pendant une période de cinq années, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation de la société dans le Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

VANDELYS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014125193/18.

(140142070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck